

COMMUNE DE CREST-VOLAND (Savoie)

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL en date du 13 mars 2026

Nombre de conseillers : L'an deux mille vingt-six, le treize mars à 18 heures 30, le conseil municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie de Crest-Voland, en séance publique, sous la présidence de monsieur RAMBAUD Christophe, Maire. **Cette convocation fait suite à l'absence de quorum lors du conseil municipal du 09 mars 2026.**

En exercice : 11
Présents : 06
Absents : 05
Votants : 08

Présents : RAMBAUD Christophe, MOLLIER Christelle, SOCQUET-JUGLARD Magdalène, AINOZ Jean-Louis, BOURGEOIS-ROMAIN Florent, SOCQUET-JUGLARD Pierre.

Date de la convocation : 09/03/2026

Absents : GARDET Benjamin pouvoir à BOURGEOIS-ROMAIN Florent, MALINVERNO Jean-Baptiste pouvoir à SOCQUET-JUGLARD Pierre, MORONI Bruno, BELLENGER Thierry, HURLIN Frédéric.

Secrétaire : AINOZ Jean-Louis

Délibération 2026-03D02 – Approbation du Compte Financier Unique 2025 commune

Vu le code général des collectivités territoriales (CGCT) ;

Vu le Compte Financier Unique 2025 de la commune de Crest-Voland,

Considérant que le CFU met en évidence des informations clés sur la situation financière de la collectivité, en particulier sur la présentation des résultats, du bilan et le compte de résultat synthétiques et des taux des contributions et produits afférents ;

Considérant que le CFU est une procédure entièrement dématérialisée, permettant la mise en place de contrôles automatisés entre les données de l'ordonnateur et celles du comptable, ce qui simplifie leurs travaux en amont de la production du CFU ;

Considérant les éléments susvisés ;

Monsieur le Maire ayant quitté la séance, le conseil municipal siège sous la présidence de Madame Christelle MOLLIER, 1^{ère} adjointe, conformément à l'article L 2121-14 du code général des collectivités territoriales.

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 5 voix pour, 1 voix contre (Jean-Baptiste MALINVERNO) et 1 abstention (Pierre SOCQUET-JUGLARD)

- Approuve le Compte Financier Unique 2025 de la commune, comme suit :

		DEPENSES	RECETTES	SOLDE D'EXECUTION
REALISATION 2025	Section de fonctionnement	1 404 060.39 €	2 144 315.16 €	740 254.77 €
	Section d'investissement	1 322 451.32 €	1 838 664.89 €	506 213.57 €
REPORT DE L'EXERCICE 2024	Report en section de fonctionnement		98 143.99 €	98 143.99 €
	Report en section d'investissement	314 838.66 €		- 314 838.66 €
Total réalisation + report		3 051 350.37 €	4 081 124.04 €	1 029 773.67 €
RESTES A REALISER A REPORTER EN 2026	Section de fonctionnement			
	Section d'investissement	1 758 700 €		1 758 700 €
RESULTATS CUMULES	Section de fonctionnement	1 404 060.39 €	2 242 459.15 €	838 398.76 €
	Section d'investissement	3 405 989.98 €	1 838 664.89 €	- 1 567 325.09 €
TOTAL CUMULE		4 810 050.37 €	4 081 124.04 €	- 728 926.33 €

Ainsi délibéré en séance, les jours mois et an susdits.
 Pour extrait certifié conforme et exécutoire



La 1^{ère} adjointe
 Christelle MOLLIER